

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 25 JANVIER 2011

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>
<b>présents :</b>	<b>28</b>
<b>pouvoirs :</b>	<b>5</b>
<b>votants :</b>	<b>33</b>
<b>abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>voix pour :</b>	<b>33</b>
<b>voix contre :</b>	<b>0</b>

*Aujourd'hui mardi 25 janvier 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**SUBVENTION EQUIPEMENT WEST ROCK****N°07**

Par un courrier en date du 1er juin 2010, l'équipe de West Rock alors intégrée au Centre d'animation fait état de besoins en matériel technique pour la salle de diffusion des Anciens Abattoirs (matériel lumière, scénique, sonorisation et retours de scène).

Les besoins recensés s'élèvent à un montant de **150 000 € HT**.

Le devis HT présenté par l'association est le suivant :

Console de mixage retour et accessoires	23 000 €
Amplis et retours de scène	39 000 €
Micros, flight case et accessoires	18 000 €
Podium	9 000 €
Rideaux de scène	1 000 €
Structure scénique	7 000 €
Câblage lumière	4 000 €
Console lumière et projecteurs	47 000 €
Accessoires divers	2 000 €
<b>Total HT</b>	<b>150 000 €</b>

Au vu de l'engagement de la Ville en faveur du secteur des musiques actuelles, il y aurait lieu que notre Assemblée :

SE PRONONCE favorablement sur le versement d'une subvention à l'association WEST ROCK à hauteur de **100 800 € HT** (dépense au 2042-314-927).

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association WEST ROCK.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la proposition du Rapporteur.

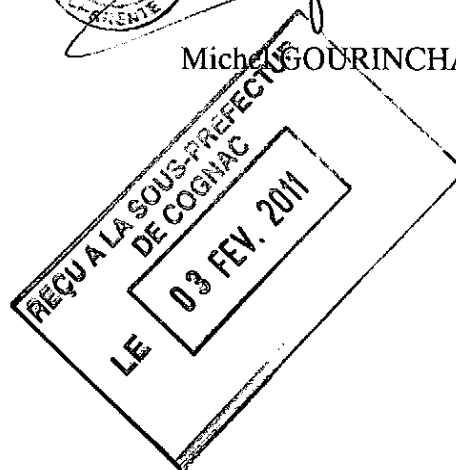
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS



projet

**CONVENTION  
pour attribution d'une subvention  
pour l'exercice 2011 avec  
l'Association WEST ROCK**

---

ENTRE :

Monsieur Michel GOURINCHAS Maire de COGNAC, dûment autorisé par la délibération du 25 janvier 2011,

d'une part,

ET :

L'association WEST ROCK représentée par Monsieur Maurice DUPONT, Président, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**PREAMBULE**

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000, dispose en son article 10 alinéa 3 : « *L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.* ».

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 fixe à 23 000 € le seuil concerné.

**Article 1 – Objet de la convention**

La Ville de Cognac souhaite favoriser l'accès de tous à la culture, valoriser et consolider les initiatives culturelles contribuant au développement du territoire, notamment dans le domaine des Musiques Actuelles.

Par le biais de l'attribution de cette subvention, la Ville de Cognac marque son soutien au projet de WEST ROCK dans la mesure où il poursuit des objectifs conformes aux orientations de la politique culturelle de la collectivité en matière de développement des Musiques Actuelles sur Cognac et dans sa région.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement de l'achat de matériel pour développer les activités de l'Association aux Anciens Abattoirs de Cognac, lieu de diffusion de concerts mis à disposition de l'Association par la Ville.

## Article 2 – Coût du projet et montant de la subvention d'équipement

Le total des aménagements (HT) ressortirait à 150 000 euros HT avec le détail suivant :

Console de mixage retour et accessoires	23 000 €
Amplis et retours de scène	39 000 €
Micros, flight case et accessoires	18 000 €
Podium	9 000 €
Rideaux de scène	1 000 €
Structure scénique	7 000 €
Câblage lumière	4 000 €
Console lumière et projecteurs	47 000 €
Accessoires divers	2 000 €
<b>Total HT</b>	<b>150 000 €</b>

La Ville de Cognac verse à l'Association une subvention de 100 800 euros pour l'exercice budgétaire 2011.

## Article 3 – Modalités de versement

Cette subvention d'équipement versée au bénéfice de l'Association WEST ROCK sera libérée sur la production des factures acquittées des aménagements, sur la base des devis et travaux présentés et repris dans l'article 2.

## Article 4 - Sanction

Le non respect des obligations de la présente convention par l'Association, entraînera la décision de restitution de la subvention.

Fait à COGNAC, le

Pour l'Association  
WEST ROCK  
Le Président,

Le Maire,

Maurice DUPONT

Michel GOURINCHAS